

DEPARTEMENT
AIN

COMMUNE DE COLLONGES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
19

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 du mois de mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de COLLONGES, après convocation légale du 20/03/2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel PERREAL, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE :
17

Etaient Présents : Mmes et MM. PERREAL, MOREL, VESIN, JACQUET, MOULEYRE, DALMEDO, MERESSE, LONJON, PEROUCHET, MERME, DEVILLE

Date d'affichage :
29/03/2024

Etaient absents :

Nina RATHOUIN
Guillaume TOSIN (procuration à Coralie LONJON)
Aurore DURAFFOUR (procuration à Emmanuelle DALMEDO)
Vanni LA STORIA (procuration à Jérémy MOULEYRE)
Ingrid MATHIEU (procuration à Lionel PERREAL)
Virginie BESSON (procuration à Emmanuel DEVILLE)

CONSEILLERS PRESENTS :
11

Monsieur Laurent PEROUCHET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de subvention « Fonds vert » pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Dans le cadre des travaux prévus à l'école maternelle afin de réduire les consommations d'énergie, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du « Fonds vert ».

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant HT
Maîtrise d'œuvre		0.00 €
Etudes	Impulse E'nergys	4875.00 €
Travaux	GONCET et DE SA	82 285,35 €
Equipements		0.00 €
Frais annexes		0.00€
COUT TOTAL PREVISIONNEL		87 160,35 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle, consistant en l'installation d'une pompe à chaleur et le remplacement des portes,

Accusé de réception par la Préfecture de l'Ain
001-210101093-20240623-DEL17_24-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2024

- ARRETE les modalités de financement telles qu'elles sont explicitées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tout type de subventions relatives au projet de travaux de l'école maternelle et notamment le Fonds vert.

Ainsi délibéré, les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Collonges, le 25 mars 2024

Le Maire,

L. PERREAL

